

***Concours de nouvelles : « Un voyage en train en Europe ... »
6 janvier – 6 juillet 2021***

Article 1 :

- L'association TERA – Maison de l'Europe de la Charente organise un concours de nouvelles sur le thème « Un voyage en train en Europe ». Le jury du concours est composé de professionnels de la culture et de lecteurs.

Article 2 :

- Le concours est gratuit et ouvert à tous à partir de l'âge de 12 ans ; une autorisation parentale est demandée pour tous les participants mineurs. Chaque participant ne peut envoyer qu'une seule nouvelle. La participation est interdite aux membres du jury.

Article 3 :

- Les participants au concours devront écrire une nouvelle sur le thème « Un voyage en train en Europe ».
- Les textes comporteront au maximum quatre pages dactylographiées en police Calibri, taille 11, interligne 1,15, texte justifié. Les textes écrits à la main seront également acceptés et ne dépasseront pas une copie double grands carreaux seyès perforée (en respectant les marges).
- La nouvelle devra être le récit d'un voyage qui s'est déroulé en Europe, en train. Les participants pourront faire le choix de raconter un de leurs voyages, d'en inventer un, ou de mélanger la fiction et la réalité.
- Le voyage doit obligatoirement être raconté au passé ou au présent mais d'autres temps peuvent être utilisés pour la rédaction des dialogues. Le narrateur peut raconter l'histoire à la première ou à la troisième personne du singulier.

Article 4 :

- Les textes devront être envoyés par mail à l'adresse suivante : contact@teramde16.eu ; ou par courrier à l'adresse postale : **TERA - Maison de l'Europe de la Charente, 5 chemin de Halage 16000 Angoulême** avant le **6 juillet 2021 à 17h**.
- Pour les fichiers numériques, le nom du fichier joint sera le titre du texte ; le nom du participant ne devra en aucun cas apparaître dans le texte de la nouvelle. Les participants devront indiquer leurs coordonnées – nom, prénom, date de naissance, adresse (le nom de la ville suffit), email et / ou numéro de téléphone – et fournir une autorisation de publication de la nouvelle dans le mail accompagnant l'envoi du texte ou sur papier libre dans l'enveloppe : « Je soussigné(e) Nom, Prénom, autorise l'association TERA - Maison de l'Europe de la Charente à publier, à reproduire et à diffuser la nouvelle ci-jointe dont je suis l'auteur(e). »

Article 5 :

- Pour départager les nouvelles, un comité de lecture se réunira au cours des mois de juillet et d'août pour choisir les lauréats. En fonction du profil des participants, ils pourront être séparés en trois catégories (Minime : 12 – 16 ans, Junior : 17 – 21 ans, et Adulte : + de 21 ans).

Article 6 :

- Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 7 :

- Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée.

Article 8 :

- Le fait de participer au concours implique pour tous les participants l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes dans un recueil, sur le site Internet, la page Facebook et la newsletter de l'association TERA - Maison de l'Europe de la Charente.

Article 9 :

- La date limite d'envoi des textes est fixée au mardi 6 juillet 2021. Les lauréats seront prévenus par téléphone ou par courriel. Une remise des prix sera organisée au mois de septembre.